

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-16

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Mob d'Emploi.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Depuis 2000, l'association Mob d'Emploi développe avec le soutien constant de la Ville de Metz un service de location de vélo sur deux sites : rue d'Estrées et place du Général De Gaulle.

Dans la dynamique du plan vélo de la Ville de Metz adopté le 1^{er} juillet 2010, l'association a fait évoluer son service de location de vélo afin de s'adresser à un nombre plus important d'utilisateurs et accompagner ainsi le développement de l'utilisation du vélo comme « mode de transport ».

Les cibles prioritaires de ce service sont principalement les usagers actuels et futurs du vélo quotidien afin de leur offrir une gamme élargie de service dans une logique d'intermodalité.

L'association a recherché des partenaires tels que l'UEM pour développer son offre en proposant des vélos électriques.

De surcroît, Mob d'Emploi, compte tenu de la nature de la structure, favorise l'insertion professionnelle de ses salariés.

Les axes de ce développement en 2012 seront les suivants :

- intégrer le dispositif de location de vélo dans la dynamique intermodale du projet Mettis :
 - o site de location intégré à la maison de la mobilité place de la République
 - o identité visuelle commune
 - o tarification combinée
- exploiter les 186 vélos urbains mis à disposition par la Ville de Metz
- intensifier la visibilité du service en :
 - o s'appuyant sur des manifestations telles que Metz Plage, le Printemps du Tour, la fête du vélo et la semaine de la mobilité
 - o organisant des opérations mensuelles de marketing ciblé

- entretenir les 44 vélos destinés à l'école du vélo

La Ville soutiendra cette action par le biais du versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € TTC pour l'année 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'association Mob d'Emploi pour l'opération Metz Vélocation année 2012 jointe en annexe,

VU la délibération en date du 15 décembre 2011 portant approbation du budget primitif 2012,

VU la délibération en date du 1^{er} juillet 2010 portant approbation du Plan Vélo,

CONSIDERANT l'intérêt des actions que mène l'association Mob d'Emploi au regard de l'usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années,

CONSIDERANT que l'association entend développer un service plus vaste de location de vélo afin de s'adresser à un nombre plus important d'utilisateurs et accompagner ainsi le développement de l'utilisation de ce mode de transport,

CONSIDERANT que les cibles prioritaires de ce service sont principalement les usagers actuels et futurs du vélo quotidien afin de leur offrir une gamme élargie de service dans une logique d'intermodalité.

CONSIDERANT que l'association a recherché des partenaires financeurs afin de la soutenir dans sa démarche de développement de son offre dont la Ville de Metz et UEM,

CONSIDERANT que les axes de développement en 2012 seront les suivants :

- intégrer le dispositif de location de vélo dans la dynamique intermodale du projet Mettis :
 - o site de location intégré à la maison de la mobilité place de la République
 - o identité visuelle commune
 - o tarification combinée
- exploiter les 186 vélos urbains mis à disposition par la Ville de Metz;
- intensifier la visibilité du service en :
 - o s'appuyant sur des manifestations telles que Metz plage, le printemps du Tour, la fête du vélo et la semaine de la mobilité
 - o organisant des opérations mensuelles de marketing ciblé
- entretenir les 44 vélos destinés à l'école du vélo.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

. D'ASSURER, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, le versement d'une subvention pour un montant total de 100 000 Euros à l'association Mob d'Emploi au titre de l'année 2012.

. DE METTRE gratuitement à disposition de l'association Mob d'Emploi 186 vélos urbains qui seront entretenus et assurés par elle conformément aux dispositions de la convention susvisée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la conventions d'objectifs et de moyens jointe en annexe ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Pôle Mobilité Espaces Publics - Service Mobilité et Développement, (M. MASSING)
Commissions : Travaux et Domaines – Finances
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE